

2026.06.29. -5

Institutions et Vie Politique

COMMUNE DE PERON (AIN)
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 30 juin 2026

OBJET : ELECTION D'UN ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION

L'An deux mil vingt-six, le trente du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, maison des associations, après convocation légale du Maire, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET, Maire.

Nbre en exercice : 23

Nbre présents : 20

Nbre votants : 23

Etaient présents :

Mme FERROLLET Françoise, Maire,
Mmes DECOMBAZ Virginie, REBBOAH Sophie, adjointes
MM. FOUNIER Sébastien, adjoints

Mmes CHARVET Sandrine, CUZIN Maryline, GUEDES PINTO Veronica, HUSSELSTEIN Evelyne,
MERIDJI Nathalie, PORTHA Emmanuelle, REGARD Catherine, SIREILLES Lorraine,
Conseillères Municipales,
MM. BAR-RHOUT Youssef, COLLET Rodolphe, FELIX-FIARDET Lucas,
JOURDAIN Jérôme, LELAIZANT Yvan, MARTIN Jean-Christophe, MICHEL Gérard,
PERRIER-DAVID Alexandre, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

Mme LESSARD Geneviève, Adjointe, a donné une procuration à Mme HUSSELSTEIN Evelyne, Conseillère,
M. MARTINOD Guillaume, Adjoint, Conseillère a donné une procuration à Mme REBBOAH Sophie,
M. VISCONTI Régis, Conseiller, a donné une procuration à Mme FERROLLET Françoise, Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant la démission du 5^{ème} adjoint aux affaires sociales ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat ayant la moyenne d'âge la plus élevée est élu ;

Madame le Maire, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un adjoint. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Le candidat souhaitant se présenter est le suivant :
Monsieur Jean-Christophe MARTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : ...23.....

A déduire : ...1 blanc.....
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : ...22.....
Majorité absolue :13.....

Le candidat Monsieur Jean-Christophe MARTIN ayant obtenu 22 voix, majorité absolue, est proclamé élu en qualité d'adjoint au maire, dans l'ordre du tableau :

M. Jean-Christophe MARTIN, 5^{ème} adjoint.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire.

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE PERON' (Municipality of Peronn) with the date '01 AIN' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Sordani'.